

Cette séance du Conseil Municipal était dédiée au débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

A l'occasion de ce Conseil Municipal l'assemblée a débattu des orientations générales de ce document à savoir :

- Axe n°1 : Conforter le pôle rural que constitue Craponne-sur-Arzon au Nord du Pays du Velay
- Axe n°2 : Poursuivre le développement urbain pour l'habitat maîtrisé, préservant le cadre de vie et redonnant de l'attractivité au centre bourg
- Axe n°3 : Développer la dimension économique du territoire
- Axe n°4 : Préserver et valoriser les ressources naturelles et les paysages du territoire

La délibération dans son intégralité est affichée aux portes de la Mairie pour une durée d'un mois.

Fin du mois prochain, le PADD sera transmis et présenté aux personnes publiques associées afin de recueillir leur avis.

Il fera ensuite l'objet d'une réunion publique de présentation et d'échange avec la population à une date ultérieure.

Laurent MIRMAND
Maire de CRAPONNE-SUR-ARZON



Mairie de Craponne-sur-Arzon

10 Boulevard Félix Allard - 43500 CRAPONNE SUR ARZON

Tel : 04 71 03 20 03 / Fax : 04 71 03 36 16

✉ craponnesurarzon@wanadoo.fr

Site Internet : www.craponnesurarzon.fr

Facebook : Mairie Craponne sur Arzon